

ARC Nord-Pas de Calais

affiliée à l'ARC (Association des Responsables de Copropriété)

Bulletin d'adhésion formule collective

N° du contrat (*)

Contrat d'adhésion passé entre l'ARC Nord-Pas de Calais et la copropriété située :

Adresse
.....

en la personne du Président du Conseil syndical :

Nom

Prénom

Profession
(si retraité, spécifier celle de la vie active)

Adresse
.....

Téléphone

Adresse mail@.....

Raison sociale et adresse du syndic professionnel :

.....
.....

Le Conseil Syndical de la copropriété a décidé d'adhérer, en la personne de son Président, à l'association ARC Nord-Pas de Calais. Cette association technique d'assistance aidera le Conseil Syndical à mieux assumer la mission, confiée les copropriétaires, de contrôle et d'assistance au syndic.

ARC Nord-Pas de Calais
Maison de l'Environnement
B.P. 21
59941 Dunkerque Cedex 2

* à rappeler dans toutes correspondances ou consultations téléphoniques

1 / 2

ARC Nord-Pas de Calais

Maison de l' Environnement 106 avenue du Casino BP 21 59941 Dunkerque Cedex 2
Tél: 03 28 20 30 40

E-mail: arc5962@laposte.net Site: www.coproprietaires.free.fr

COTISATION ANNUELLE DE L'ANNÉE :

La copropriété ci-dessus désignée est composée de :LOTS PRINCIPAUX

La cotisation globale annuelle s'établit, pour l'ensemble des services visés plus haut, à :

	Tarif	Nombre	Montant
Base	99 €	1	99 €
par lot	3,35 €		€
Total			€

SOIT : € (pour 12 mois consécutifs).
Chèque libellé à l'ordre de l'ARC Nord-Pas de Calais

L'adhésion démarrant dans le courant du mois de :

Le présent contrat est valable jusqu'au :

Le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable un mois au moins avant son échéance.

Les frais d'adhésion à l'ARC Nord-Pas de Calais étant des frais d'assistance technique, le Conseil syndical en demandera le paiement au syndic, au titre de l'article 27 du décret du 17 Mars 1967, ces frais seront répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. A défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

Fait à :

Le :

Pour l'ARC Nord-Pas de Calais

Pour le Conseil Syndical